

Lavigny, le 27 novembre 2008.

Conseil communal de Lavigny

Rapport de la commission

Préavis n° 10 / 2008

Adhésion de la commune à l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Messieurs Willy Favre, Olivier Rochat, Michel Cavin, Daniel Vaney et Nicolas Dousse s'est réunie le 4 novembre 2008 pour étudier le préavis susmentionné en même temps que le préavis n° 9 /2008.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic Bernard Rochat pour ses explications complémentaires et pour les documents mis à disposition.

Suite à la formation du nouveau district de Morges, la PEC (Plateforme Economique de la Côte), l'ADAR (Association de Développement Aubonne-Rolle), l'ARC (Association de la Région de Cossonay) et l'ACRM (Association des Communes de la Région Morgienne) ont examiné l'opportunité de regrouper leurs activités au sein d'une seule entité, l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges).

La commission a cherché à déterminer les arguments pour et contre une adhésion à cette association. Les arguments en faveur d'une adhésion sont les suivants :

- L'ARCAM reprend les activités des 4 associations qu'elle veut remplacer
- Elle coordonne les activités de promotion économique de tout le district de Morges et assurera ainsi une meilleure coordination des actions
- L'ADAR n'est plus active depuis environ 2 ans
- La majorité des membres de la PEC et de l'ADAR ont voté la dissolution des 2 associations (dissolution effective en juin 2009)
- L'ARCAM sera un partenaire reconnu par l'Etat pour la promotion économique
- La participation financière à l'ARCAM ne sera pas beaucoup plus élevée que la cotisation aux 3 associations actuelles (PEC, ADAR, ACRM). Environ CHF 6300.- contre CHF 4500.- pour la PEC et l'ARCM et CHF 550.- pour l'ADAR.

La commission n'a par contre pas trouvé d'arguments défavorables à l'adhésion à l'ARCAM. Elle espère néanmoins que cette nouvelle association sera active et dynamique dans le développement économique de la région.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, demande au conseil communal de décider de l'adhésion de la commune de Lavigny à l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM).

Pour la commission,
Nicolas Dousse, rapporteur.

